

Fondation Belge des Brûlures
– Belgische BrandwondenStichting
Rue Frans Landrain, 43
1970 Wezembeek – Oppem

Bruxelles, le 12 décembre 2011

RAPPORT

A la demande du Conseil d'Administration de la Fondation Belge des Brûlures et agissant suivant les normes prescrites par l'institut des Experts-Comptables et Conseils Fiscaux –IEC–, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport concernant la vérification des comptes de cette Fondation.

Notre vérification concerne les comptes pour l'année comptable de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

La clôture bilantaire est d'un montant de 2.057.993,67 € et le montant total des charges se monte à 962.345,68 €. Le total des recettes est de 1.836.611,71 €.

La Fondation Belge des Brûlures a réalisé un boni pour l'exercice comptable de 2010 de 874.266,03 €. La totalité du résultat a été transféré aux fonds affectés.

Compte tenu de nos vérifications nous pouvons donc conclure que le bilan clôturé au 31 décembre 2010 reflète une image fidèle de la situation des comptes de l'état financier au 31 décembre 2010 et du résultat de la Fondation Belge des Brûlures pour l'année 2010.

Fait de bonne foi à Bruxelles le 12 décembre 2011.

Jean-Pierre DEBROUX
Expert-comptable et conseil fiscal IEC